

Les déchets ne prennent pas de vacances !

En vacances comme à la maison, trier ses déchets est l'un des gestes clés pour préserver notre environnement. En Pays Voironnais comme dans de nombreuses collectivités, le tri s'est simplifié, tous les emballages et papiers se trient dans le bac jaune, alors plus de raison de se tromper...

> En pique-nique...

Un seul maître mot si vous pique-niquer dans la nature : ne laissez aucune trace de votre passage, et s'il n'y a pas de poubelle, rappez vos déchets chez vous. Nombre d'entre eux peuvent être recyclés si vous les triez !

A trier

- dans le bac jaune

Les bouteilles et barquettes en plastique (emballages de charcuterie, crudités, sandwich, lotion anti-moustiques...), les emballages en cartons, les canettes de boisson, les barquettes en aluminium, les sachets de gâteaux apéritifs, le film cellophane ou l'aluminium,...

- dans le bac marron

Les restes de repas, de sandwich, les épluchures et noyaux de fruits, les coquilles de noix...

- dans les points verre.

Bocaux, pots, bouteilles en verre. Localisez le point le plus proche sur www.paysvoironnais.com rubrique cartographie.

Astuce + : Réduisez vos déchets en privilégiant la vaisselle réutilisable et le fait-maison.

> Au bord de l'eau

A trier dans le bac jaune

Les flacons ou tubes vides de crème solaire, les bouteilles d'eau en plastique, les boîtes de gâteau en carton, les emballages des compotes à boire, les journaux et magazines, les sacs plastiques, ...

A jeter dans le bac gris

les couches et lingettes, les jouets de plages abîmés, une bouée crevée ...

> A la maison

L'été est souvent propice au rangement, au bricolage et au jardinage

A trier et à déposer en déchèterie

Les produits phytosanitaires, les pots de peintures, le mobilier de jardin en mauvais état, les bâches plastiques, les tuyaux d'arrosage hors d'usage, les déchets verts, les gros cartons, les vieilles casseroles, ...

Depuis le 2 novembre, tous les emballages
(carton, plastique et métal) et tous
les papiers se trient dans le bac jaune,
y compris les pots, barquettes,
sacs et films en plastique...



> Attention, pas de collecte
les jours fériés!

Les tournées de collecte prévues
seront désormais reportées le mercredi
de la même semaine.

Informations pratiques

- Ne vous fiez pas aux horaires de passage du camion de collecte !

Il est impératif de sortir ses bacs **la veille au soir du jour de collecte**. Les horaires de collecte peuvent être amenés à changer surtout en période estivale. Les bacs doivent ensuite être rentrés après leur ramassage et ne pas rester sur la voie publique sous peine d'amende.

Ils peuvent attirer des dépôts sauvages, gêner le passage et être une nuisance pour votre voisinage, pensez-y !

- La Ressourcerie du Pays Voironnais située à La Buisse est fermée les 13 et 14 juillet.

- Les déchèteries sont fermées tous les jours fériés.

- Fermeture annuelle vente de composts et composteurs du 12 juillet au 23 août 2021.

Retrouvez vos jours de collecte sur www.paysvoironnais.com rubrique déchets / jours de collecte.



Tri des déchets alimentaires : mode d'emploi !

Épluchures, restes de repas, marc de café, pain rassis, produits périmés... Les déchets alimentaires représentent 1/3 du poids de nos ordures ménagères (bac gris).

Pourtant, en triant nos déchets alimentaires dans le bac marron (ou dans un composteur), nous pouvons réduire le poids et les nuisances du bac gris. De plus, collectés à minima une fois par semaine, les déchets alimentaires sont acheminés au Site Écologique de La Buisse, où ils sont transformés en compost Aliment-Terre.

Conseils pratiques pour un été en toute sérénité !

- Utilisez uniquement le bioseau ajouré et des sacs compostables (disponibles en Mairies (sauf Voiron), au Pays Voironnais, sur les marchés, au rayon fruits et légumes des magasins...)
- Afin d'éviter les nuisances, changez votre sac fréquemment (tous les 2 ou 3 jours maximum), n'attendez pas qu'il soit plein !
- Ne doublez surtout pas les sacs !
- Présentez votre bac marron à roulettes à chaque ramassage même s'il n'est pas rempli.
- Stockez-le bioseau dans la cuisine à l'air libre (sol, plan de travail...), à l'abri d'une source de chaleur (appareil électrique).
- Rincez le bioseau régulièrement (lavage possible au lave-vaisselle.)
- Lors de fortes chaleurs, vous pouvez ajouter si besoin au fond de votre bioseau ajouré ou du sac des matières sèches compostables : essuie-tout, papier journal, boîte d'œufs en carton... Ainsi, les jus seront absorbés et vous pourrez réduire les éventuelles nuisances. N'oubliez pas de bien fermer le couvercle de votre poubelle !

Rappel !

- N'utilisez surtout pas les sacs compostables dans un composteur. Ils ne se dégraderont pas assez vite et vous risquez de vous retrouver avec des nuisances et des odeurs insoutenables.

- Les bacs de tri (jaune, marron, bioseau ajouré) sont mis à disposition gratuitement. Si votre bac jaune est trop petit, il est possible de l'échanger gratuitement par un plus grand. Renseignements : 0 800 508 892.

En savoir plus : www.paysvoironnais.com rubrique déchets / Collecte.

